

RAPPORT de minorité de la commission chargée d'étudier le PRÉAVIS N° 49 demandant un crédit de CHF 254'000 pour le réaménagement de l'espace de LA GRENETTE, la réfection des façades de l'immeuble de la place du Marché 2 et un crédit de CHF 22'000 pour la mise en place d'un concept de communication.

(réponse à la motion de M. François Calame, intitulée "pour une réouverture de la Grenette")

Suite aux deux séances de commission et après consultation de diverses personnes avisées, nous pensons qu'un autre projet serait plus valorisant pour notre ville.

Quel concept de communication ?

Durant cette législature notre Municipalité a semble-t-il une plus grande volonté de communiquer, or ce préavis reprend un concept de communication qui n'a pas fonctionné depuis plus de vingt ans (1986). Cet échec était dû, selon A.V. Poitry, en grande partie au fait que La Grenette était une exclusivité du service de l'urbanisme. Or ce n'est pas exactement le cas : Mr Berta a sollicité à maintes reprises les services communaux, afin que ces derniers proposent des « expositions » à la Grenette et il n'y a presque jamais eu de répondant.

Le fait de partir d'un seul lieu tel que La Grenette pour mettre en place un principe de communication ne nous semble pas être la bonne démarche. Nous aurions préféré que la Municipalité nous présente en premier lieu un concept de communication, dans lequel viendrait éventuellement s'insérer La Grenette.

Les projets communaux commencent à intéresser les citoyens dans la mesure où ces derniers sont directement concernés, et c'est souvent trop tard. La communication est quelque chose d'actif. Nous pensons que dans ce domaine, il serait plus intéressant d'aller à la rencontre des gens par différentes démarches (voir notre proposition pour La Grenette) et pourquoi pas, acquérir deux trois roulottes de chantier équipées pour faire des présentations directement dans les quartiers concernés. De nos jours, l'émotion joue un grand rôle en matière de communication, par conséquent nous estimons que peu de gens vont se déplacer in abstracto à la Grenette pour s'informer, dans un espace clos, en tenant compte des heures d'ouverture, sur des sujets qui souvent ne les concernent pas directement. La communication formelle ne peut se faire qu'après un important travail d'approche et de sensibilisation.

Lieu d'expositions

De l'avis de personnes qui ont ou qui ont voulu exposer à la Grenette, la plupart ont trouvé que c'est un lieu difficile : peu d'espace, des colonnes au centre du local, de grandes surfaces vitrées, peu de surfaces murales, etc.

Lieu pour les associations

Peut-être que ce lieu pourrait convenir, mais il faudra tenir compte des périodes d'expositions. Est-ce que les gens aiment se réunir dans un espace vitré, à la merci du regard des passants?

Montant de l'investissement.

Même en déduisant le rafraîchissement de bâtiment, l'investissement est assez important pour un concept qui nous paraît peu percutant. Ceci d'autant plus qu'il faudra y ajouter les frais annuels de communication graphique et selon les sujets traités, il faudra tenir compte des investissements parfois importants en temps et en personnes des services communaux concernés.

Ce que nous proposons :

Revenir à la vocation première de cette Grenette : **une place publique couverte et ouverte sur la Place du Marché**. Cette renaissance apporterait un plus original à notre espace urbain, car peu de villes ont la chance de posséder un tel élément architectural. C'était en grande partie l'avis des commissaires qui ont traité de la motion Calame.

En faire **un lieu de rencontre agréable**, simplement équipé pour que les gens puissent s'y arrêter.

Lors des marchés, il serait à nouveau possible **de laisser s'y installer des marchands** de produits délicats nécessitant une exposition à l'ombre (fleurs, traiteurs, fromages fins, etc), ou d'y installer une orchestre les jours de marché et à d'autres occasions.

En faire **un point d'information**. Profiter de cet espace public ombragé et offert au libre passage des citoyens pour y implanter un pilier moderne de communication en installant contre une des parois un ou plusieurs écrans plats protégés par un verre sécurisé. Un des écrans pourrait servir à la présentation de projets municipaux (Présentations « Power Point » de projets, interview, reportages, etc), un autre écran serait réservés projets régionaux et à la promotion touristique, un troisième écran pourrait être un écran tactile dédié à notre site internet. Le fait de disposer d'un lieu ombragé, ouvert et couvert pour de tels média permet d'offrir une excellente qualité d'image par grand beau temps, un refuge intéressant par temps pluvieux, et un libre accès 24 heures sur 24, l'idéal en somme ! Notons encore que ce même type de média pourrait être installé dans d'autres lieux fréquentés de la ville tels que le passage sous-voies de la gare, à Rive dans la zone d'accueil d'un nouvel embarcadère, etc, et bien entendu sur notre site internet. Ce concept n'exclut pas les présentations personnalisées en cours de processus de communication, Ces dernières devraient gagner en qualité et en participation car le public serait plus informé au départ. Selon leur importance, elles pourraient faire l'objet de une à deux séances à la salle du Conseil, à la Salle communale ou à Marens.

Peu de risques de déprédation. Lors des discussions quelques commissaires ainsi que les représentants municipaux étaient contre l'ouverture de cet espace à cause des risques de déprédation. Nous ne pouvons pas éluder ce risque, mais nous pouvons affirmer qu'en face de la Grenette, les arcades du XXI^{ème} et du Café de la Banque, pourtant peu éclairées, n'ont presque jamais subi d'outrages importants. Il faut dire que nous sommes au centre ville et près du poste de police !

Frais de reconversion. Etant donné que la Grenette était au départ un espace extérieur indépendant du bâtiment, il ne devrait pas être trop compliqué et trop cher d'éliminer tout ce qui a été rajouté, de bien isoler parois et plafond et d'y installer un bon éclairage public.

Conclusions

Etant donné que nous trouvons le projet municipal trop peu percutant pour un investissement et des charges annuelles sommes toutes importantes, nous recommandons à notre Conseil de refuser les conclusions du préavis 49 et de demander à notre Municipalité de présenter un nouveau préavis tenant compte en premier lieu d'un retour de La Grenette à sa fonction première, soit une place publique couverte jouxtant la Place du Marché.

Les commissaires :

Florence Darbre Gubbins
François Calame

Nyon, le 13 mars 2008